Parc national de La Réunion
258 rue de la République
97431 - La Plaine des Palmistes

Marché public de services

-

CCAG Prestations intellectuelles

Etude du modèle économique des manifestations sportives organisées sur le territoire du Parc national de La Réunion et en domaine départemento-domanial

Procédure adaptée

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

SOMMAIRE

ARTICLE 1. CONTEXTE DE LA MISSION 3
ARTICLE 2. DESCRIPTION DU MARCHÉ 3
ARTICLE 3. DESCRIPTION TECHNIQUE DU MARCHÉ À RÉALISER 4
ARTICLE 4. LIVRABLES ATTENDUS 6
ARTICLE 5. MODALITÉS D'EXÉCUTION 6
ARTICLE 6. DÉLAIS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS 7
ARTICLE 7. COMPOSANTES DU COMITÉ DE PILOTAGE 7
ARTICLE 8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 7
ARTICLE 9. CONFIDENTIALITÉ 8

ARTICLE 1. CONTEXTE DE LA MISSION

Le Parc national de La Réunion, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, accueille de nombreuses manifestations sportives tout au long de l'année. Une grande partie du territoire concerné relève du foncier départemental, dont la gestion est assurée par l'ONF.

Ces manifestations s'inscrivent dans une dynamique historique et sociale forte : les activités de pleine nature jouent un rôle primordial sur l'île, notamment en matière de santé publique et de cohésion sociale. À La Réunion, où 1 habitant sur 2 pratique l'« outdoor », ces activités constituent un levier essentiel pour lutter contre les inégalités d'accès au sport (réf. Diagnostic territorial du sport 2024), l'obésité ou encore le diabète. Elles jouent aussi un rôle primordial dans l'accès à la nature et la découverte des sentiers et sites patrimoniaux de l'île. Cependant, ces manifestations ont aussi des impacts sur l'environnement et les autres usagers : érosion des sentiers, dérangement de la faune protégée, pollution sonore, stationnements saturés…

Depuis avril 2025, dans le cadre de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), le Parc national et le Département de La Réunion mènent un travail pour objectiver ces impacts. Après un diagnostic approfondi de l'évolution des manifestations sur les 15 dernières années (nombre, participants, localisation, période…), un groupe de travail multi-acteurs s'est penché sur les impacts des pratiques plus ou moins vertueuses des organisateurs. Ainsi, 27 indicateurs de pratiques durables ont été créés, répartis-en 3 catégories : sociale, environnementale et économique. Concrètement, ces indicateurs servent à attribuer une note de durabilité aux manifestations sportives, dans l'objectif de ne sélectionner que les plus durables sur un territoire, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

Le groupe de travail souhaite aujourd'hui consolider le volet économique de cette étude collective sur les manifestations sportives. Les manifestations sportives apportent au territoire : elles peuvent être à l'origine de séjours à La Réunion, de réservation dans l'hôtellerie-restauration, de location de voiture, d'achat dans les magasins spécialisés, etc. Par ailleurs, de nombreux coûts peuvent être supportés par les pouvoirs publics et invisibilisés : co-financements, mise à disposition de matériel, encadrement administratif et réglementaire, contrôles de police… Si des études existent au sujet du Grand Raid, rares sont celles qui englobent les 75 manifestations du territoire concerné.

ARTICLE 2. DESCRIPTION DU MARCHE

Objet du marché :
Le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude pour consolider la connaissance de l'économie des manifestations sportives sur le territoire du cœur du parc national et du domaine départemento-domanial, dans la poursuite du travail initié dans le cadre de la CDESI.

Le présent marché est scindé en 4 phases, décomposées comme suit :
- Phase 1 : Analyse des dépenses des participants et du grand public lors des manifestations sportives
- Phase 2 : Analyse du modèle économique des organisateurs de manifestations sportives
- Phase 3 : Analyse des coûts publics associés
- Phase 4 : Analyse économique et recommandations stratégiques

Objectif :
L'étude devra :

- Documenter les retombées économiques directes et indirectes des manifestations sportives du territoire concerné (dépenses directes, effets indirects, dépenses réelles additionnelles au territoire, fuite hors territoire et effets de substitution…) avec méthode de calcul explicitée. Cette analyse devra différencier le type de manifestation (nombre de participant, durée de la

manifestation, heure de départ, distance, période, localisation, statut de l'organisateur…) et le territoire (intercommunalité, commune, cirque) ;
- Proposer 9 indicateurs permettant de discriminer les pratiques positives ou négatives sur les retombées économiques (ex : alimentation produite sur le territoire), qui pourront être utilisés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, en adaptant ou en précisant les 9 indicateurs existants ;
- Etudier la possibilité d'une redevance des organisateurs : type de manifestations concernées, tarification, usage de la redevance.

ARTICLE 3. DESCRIPTION TECHNIQUE DU MARCHE A REALISER

Phase 1 : Analyse des dépenses des participants et du grand public lors des manifestations sportives

Cette phase vise à récolter et analyser les données relatives aux dépenses des participants aux manifestations sportives, de leurs accompagnants et du grand public. Elle consiste en la réalisation de trois questionnaires et en l'analyse des données récoltées.

- Questionnaire à destination des participants des manifestations sportives, sur « la dernière manifestation à laquelle ils ont participé », qui devra être identifiée dans le questionnaire. Il devra inclure des questions sur le profil, la durée de séjour à La Réunion, les dépenses en hôtellerie-restauration / transports / loisirs associées à la manifestation, les accompagnants présents et leurs dépenses. Des questions spécifiques à Mafate devront être intégrées si la manifestation traverse le cirque. Nombre de répondants minimum : 380.
- Questionnaire à destination des accompagnants et du grand public des manifestations sportives, sur « la dernière manifestation qu'ils sont allé regarder », qui devra être identifiée dans le questionnaire. Il devra inclure des questions sur le profil, les dépenses associées à la manifestation, le nombre de personnes dans le groupe, ce qui a motivé leur venue sur la manifestation. Des questions spécifiques à Mafate devront être intégrées si la manifestation traverse le cirque. Nombre de répondants minimum : 380.
- Questionnaire à destination des acteurs économiques (hôtellerie, restauration, location de voiture, points de retrait des dossards, souvenirs…). Il devra inclure des informations sur les commerces concernés (localisation, type…) et le chiffre d'affaires estimé lié à une manifestation précise. Nombre de répondants minimum : 150. Une attention particulière devra être portée pour intégrer les acteurs économiques de Mafate : au moins 25 répondants parmi eux.

Les questionnaires devront être réalisés et mis en forme par le titulaire. Ils seront validés par le Parc national et le Département de La Réunion. La diffusion se fera en ligne par les membres du COTECH. En cas de manque de répondants, le titulaire devra prendre en charge les relances.
Les données seront ensuite analysées en fonction du type de manifestation (nombre de participant, durée de la manifestation, heure de départ, distance, période, localisation, statut de l'organisateur…) et le territoire (intercommunalité, commune, cirque).

Phase 2 : Analyse du modèle économique des organisateurs de manifestations sportives

Cette phase vise à récolter et analyser les données relatives au fonctionnement des organisateurs de manifestations sportives : dépenses, recettes, prestataires impliqués, statut juridique… Elle consiste en la réalisation d'un questionnaire ou d'entretiens et en l'analyse des données récoltées.
Questionnaire ou entretiens à destination des organisateurs de manifestations sportives. Il devra inclure des informations sur :

- Le statut des structures organisatrices : privées, associatives, place du bénévolat, ancrage territorial, ancienneté ;
- Les recettes : ventes des dossards, subventions, sponsors & partenariats privés, droits médias, merchandising…

- Les dépenses et le choix des prestataires (basé à La Réunion ou non) : logistique, sécurité, secours, chronométrage, communication, services aux coureurs, rémunérations, approvisionnements alimentaires, goodies, hélicoptère... En particulier, les dépenses obligatoires pour des raisons réglementaires (ex : médecin) devront apparaitre. Dans le cas d'un itinéraire traversant Mafate, une réponse particulière devra être apportée pour les prestataires mobilisés dans le cirque ;
- L'affectation des excédents : réinvestissement, redistribution, dons, politique compensatoire… ;
- La politique tarifaire : niveaux de prix, différenciation par format, évolution sur les dix dernières années.

Nombre de répondants minimum : 25.

Le titulaire a le choix d'opter pour le questionnaire ou l'entretien.

- Questionnaire : il devra être réalisé et mis en forme par le titulaire. Il sera validé par le Parc national et le Département de La Réunion. La diffusion se fera en ligne par les membres du COTECH. En cas de manque de répondants, le titulaire devra prendre en charge les relances.
- Entretien : la grille devra être réalisée et mise en forme par le titulaire. Elle sera validée par le Parc national et le Département de La Réunion. Une première information sera donnée par le Parc national et le Département aux organisateurs, puis les rendez-vous seront pris par le titulaire. Le titulaire devra prendre en charge les relances.

Les données seront ensuite analysées en fonction du type de manifestation (nombre de participant, durée de la manifestation, heure de départ, distance, période, localisation, statut de l'organisateur…) et le territoire (intercommunalité, commune, cirque).

Phase 3 : Analyse des coûts publics associés

Cette phase vise à récolter et analyser les données relatives aux coûts supportés par les pouvoirs publics pour accompagner les manifestations sportives. Elle consiste en la récolte des données auprès des acteurs, et l'analyse des données récoltées.

Le titulaire devra, par le moyen de son choix, communiquer aux structures suivantes la liste des données qu'il souhaite récolter : Préfecture et Sous-préfectures, DRAJES, Département, EPCI, communes, ONF, Parc national, PGHM, SDIS, gendarmerie, polices nationale et municipales, CRT (accueil des élites au Grand Raid). D'autres acteurs peuvent être proposés par le titulaire.

Les données à récolter traiteront des thématiques suivantes :

- Entretien et réparation des sentiers,
- Matériel mis à disposition gratuitement : lumières, barnums, groupe électrogène, signalétique
- Temps de mobilisation pour les aspects administratifs, les secours, la sécurité, le nettoyage, la collecte et le traitement de déchets, les contrôles de police, la sensibilisation, la communication, la formation des organisateurs, l'installation et la désinstallation du matériel
- Dans le cas où cela est possible, les données seront précisées pour le territoire de Mafate

Les co-pilotes de l'étude (Parc national et Département) faciliteront le travail de collecte de données, en facilitant la mise en relation du titulaire avec les partenaires. Le titulaire est chargé des relances le cas échéant. Le nombre de répondant minimum est de 11, réparti comme tel :

- Préfecture et sous-préfectures : 1
- Département : 1
- EPCI : 1
- Communes : 2
- ONF : 1
- Parc national : 1
- PGHM : 1
- SDIS, gendarmerie, police nationale, polices municipales : 2

- CRT : 1

Les données seront ensuite analysées en fonction du type de manifestation (nombre de participant, durée de la manifestation, distance, période, localisation…) et le territoire (intercommunalité, commune, cirque).

Phase 4 : Analyse économique et recommandations stratégiques

Cette phase vise à dresser un diagnostic économique des manifestations sportives sur le territoire concerné à partir des données récoltées, et à apporter des outils pour la gestion de ces manifestations. Elle consiste en trois actions :

- Dresser le diagnostic des retombées économiques des manifestations sportives. A partir des rapports des phases 1, 2 et 3, donner un descriptif précis et chiffré des retombées économiques des manifestations sportives en fonction du type de manifestation (nombre de participant, durée de la manifestation, heure de départ, distance, période, localisation, statut de l'organisateur…) et le territoire (intercommunalité, commune, cirque) ;
- Proposer 9 indicateurs « économiques » permettant de discriminer les pratiques positives ou négatives sur les retombées économiques, afin de préciser ou renforcer les 9 indicateurs déjà établis. Chaque indicateur (ex : approvisionnement alimentaire) devra être associé à une grille de notation sur 5, et à une pondération sur 3. Les critères de la grille de notation devront être précis, mesurables et les organisateurs doivent pouvoir répondre facilement à la question posée.
- Etudier la possibilité juridique d'une contribution financière des organisateurs, à partir des données récoltées dans la phase 2 et de ce qui existe sur d'autres territoires. Quelles seraient les manifestations concernées, à combien pourrait s'élever cette contribution et à quoi servirait-elle (pour ce dernier point, les données de la phase 3 devront être utilisées). La réflexion devra être menée à l'échelle de tout le territoire, par commune, par intercommunalité et par cirque.

ARTICLE 4. LIVRABLES ATTENDUS

- Début de mission : Note de cadrage et plan de travail détaillé
- Phase 1 (questionnaires participants, grand public, acteurs économiques) :
 - 3 questionnaires (.pdf et .docx) et données associées (.csv et .xls)
 - Rapport d'analyse (.pdf et .docx) dont une partie spécifique à Mafate
- Phase 2 (retours des organisateurs) :
 - Questionnaire ou grille d'entretien (.pdf et .docx) et données associées (.csv et .xls)
 - Rapport d'analyse (.pdf et .docx) dont une partie spécifique à Mafate
- Phase 3 (retours des acteurs publics) :
 - Données récoltées (.csv et .xls)
 - Rapport d'analyse (.pdf et .docx) dont une partie spécifique à Mafate
- Phase 4 (analyse des retombées économiques, indicateurs, tarification)
 - Rapport « retombées économiques » (.pdf et .docx) dont une partie spécifique à Mafate
 - 9 indicateurs et leurs critères notés de 1 à 5, pondérés de 1 à 3 et une courte présentation de l'intérêt de chaque indicateur (.pdf et .docx et .xls)
 - Rapport « tarification » (.pdf et .docx) dont une partie spécifique à Mafate
- Fin de mission :
 - Rapport final complet incluant les annexes méthodologiques (.pdf et .docx) dont une partie spécifique à Mafate
 - Synthèse (.pdf et .docx)
 - Infographie et visuels de communication (.pdf, .png, .ai)
 - Support de présentation (.ppt)

ARTICLE 5. MODALITES D'EXECUTION

Le suivi de l'exécution du marché est assuré par un comité de pilotage constitué conformément aux dispositions du CCTP.

Le titulaire participe aux réunions et instances prévues au CCTP, notamment :

- Une réunion de lancement en visioconférence ;
- Quatre réunions de présentation des travaux en fin de phase, organisées en hybride ou visioconférence, avec le COTECH ;
- Quatre réunions de validation des travaux en fin de phase, organisées en hybride ou visioconférence, avec le COPIL ;
- Des points d'avancement mensuels en visioconférence pendant la durée du marché ;
- Une réunion de restitution finale dans le cadre de la CDESI, organisée en présentiel, sous réserve des possibilités matérielles et organisationnelles de l'acheteur.

De plus, le titulaire du marché devra :

- Désigner un chef de projet pour le suivi d'exécution ;
- Proposer un calendrier détaillé
- Transmettre les supports méthodologiques.

Le Parc national et le Département de La Réunion fourniront au titulaire par mail ou France transfert les éléments suivants :

- Etude sur les manifestations sportives en cœur de parc national et sur le domaine départemento-domanial réalisée en 2025 ;
- Grille de 27 indicateurs économiques, sociaux et environnementaux proposée par la CDESI ;
- Données demandées par le prestataire pour la phase 3.

Le Parc national et le Département se chargeront aussi de mettre en relation le prestataire, les organisateurs et les acteurs publics associés.

ARTICLE 6. DELAIS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le délai d'exécution de chaque phase court à compter de la date de notification de l'ordre de service et se décompose comme suit :

- Phase 1 et 2 : 3 mois à compter de la notification du marché ;
- Phase 3 : 1 mois à compter de la notification de l'ordre de service ;
- Phase 4 : 2 mois à compter de la notification de l'ordre de service.

Il s'agit là d'un calendrier prévisionnel (le planning sera arrêté conjointement avec le pouvoir adjudicateur).

ARTICLE 7. COMPOSANTES DU COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est composé des membres du GT manifestations sportives, piloté par le Parc national dans le cadre de la CDESI.

- Parc national de La Réunion
- Département de La Réunion
- ONF
- CRT
- DRAJES
- CROS

- ARB
- RNMR
- EPCI et communes
- Ligue réunionnaise d'athlétisme
- Comité réunionnais du cyclisme
- Ligue de triathlon
- Comité de randonnée pédestre
- Organisateurs de trail membres du GT : Ilop, Sport Pro, TFL. Une attention particulière sera portée aux organisateurs qui souhaitent se joindre (UFOLEP…)
- Services de secours (PGHM)
- Syndicats professionnels : SYPRAL, SNAM
- Université de La Réunion

ARTICLE 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des livrables, bases de données, documents, fichiers et productions réalisés dans le cadre de la prestation sera mis à la disposition des partenaires financiers, qui bénéficieront des droits nécessaires à leur utilisation, leur reproduction, leur modification, leur adaptation et leur réutilisation, en tout ou partie, pour leurs propres besoins et ceux liés à l'objet de la prestation.
Le titulaire remettra l'ensemble des fichiers sources et formats modifiables (Word, Excel, SIG, etc.) afin de permettre leur exploitation, leur actualisation et leur réutilisation ultérieures par les partenaires financiers ou par tout tiers mandaté par ces derniers, dans le respect des droits de propriété intellectuelle applicables.
Les modalités de cession des droits de propriété intellectuelle et d'utilisation des résultats seront conformes aux dispositions du chapitre VI du CCAG PI, sous réserve de stipulations particulières du marché.

ARTICLE 9. CONFIDENTIALITE

Le titulaire du marché s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations collectées et au respect du RGPD.